



Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours

41 Quai Victor Hugo – 77140 NEMOURS
Tél. : 01 64 28 10 00 - Mail : secretariat.smcolleges@smts-cesfr

COMPTE-RENDU de la réunion du Comité Syndical Elargi qui s'est tenue au siège de la Communauté de Communes du Pays de Nemours le Mercredi 3 Juillet 2024 à 8 h 30

| Nombre de délégués | | | |
|--------------------|----------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Pouvoirs | Votants |
| 88 | 11 | 1 | 12 |

Date de convocation : le 26 juin 2024

Date d'affichage : le 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi trois juillet à 8h30, le Comité élargi du Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours, s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bruno LANDAIS.

Étaient présents :

- **BOURRON MARLOTTE** : Madame DUWEZ Nathalie,
- **BRANSLES** : Monsieur NEGRIER Florent,
- **CHATEAU LANDON** : Madame GOUSSERY Sophie, Monsieur PEREIRA Serge,
- **CHEVRAINVILLIERS** : Madame VERHUST Annie,
- **DARVAULT** : Monsieur JEULIN Fabrice, Madame GAUTREAU Catherine,
- **MONCOURT FROMONVILLE** : Monsieur LABELLE Maxime,
- **NANTEAU SUR LUNAIN** : Madame PAUTRAT Cindy,
- **POLIGNY** : Madame LEDUC Christine,
- **SAINT PIERRE LES NEMOURS** : Monsieur LANDAIS Bruno,

Étaient absents excusés :

- **AUFFERVILLE** : Madame TOUZET Nathalie, Madame BILLARD Christine,
- **BAGNEAUX SUR LOING** : Monsieur JAMET Claude, Madame SIMON-AFANASSIEFF Caroline,
- **BOUGLIGNY** : Monsieur LIGÈRE Philippe, Monsieur BARTHELEMY Jean-Benoist,
- **BOURRON MARLOTTE** : Madame SCHAPPACHER Karine,
- **BRANSLES** : Monsieur MOMIC Milan, Monsieur TELES Roberto,
- **CHARENTAUX** : Madame RINGENBACH-KERHERVÉ Nathalie, Madame POLI-MUGNIERY Sylvie,
- **CHATENOY** : Madame BILAND-PERENNES Isabelle,

- **CHENOU** : Madame CHAMBRUN Patricia, Madame GUYON-SISNAKI Sophie,
- **CHEVRAINVILLIERS** : Monsieur OUDIN Benoît,
- **DIANT** : Madame GODON Chantal,
- **FAY LES NEMOURS** : Monsieur LEYDIER Éric, Madame PAROISSIEN Martine,
- **GREZ SUR LOING** : Monsieur LIGÈRE Christophe, Madame ÉVRARD Élodie,
- **GUERCHEVILLE** : Monsieur LALOUÉ Didier, Monsieur MOISSON Eric,
- **LA MADELEINE SUR LOING** : Madame LENOIR Anne, Madame POINTEAU Régine,
- **LARCHANT** : Monsieur PHILIPP Brice,
- **LORREZ LE BOCAGE** : Monsieur BICHEREL Claude, Monsieur LABARRE Christophe,
- **MAISONCELLES EN GATINAIS** : Monsieur BAILAY Max-André,
- **MONCOURT FROMONVILLE** : Monsieur GIBOUTET David,
- **MONDREVILLE** : Madame FROT Nicole,
- **NANTEAU SUR LUNAIN** : Monsieur VANOSSELAERE Régis,
- **NEMOURS** : Madame MARCANDELLA Florence, Madame PETITDIDIER-LENOIR Nathalie,
- **NONVILLE** : Monsieur GAYAT Thierry, Madame MORETTI Marie,
- **OBSONVILLE** : Monsieur GUINET Nicolas,
- **PALEY** : Madame CAPPAN Mélanie,
- **POLIGNY** : Madame HERNANDEZ Christiane,
- **SAINT PIERRE LES NEMOURS** : Monsieur MORVAN Fabrice,
- **SOUPPES SUR LOING** : Madame VILETTE Nathalie,
- **TREUZY LEVELAY** : Madame REYNA Fanny, Madame NAEGELLEN Delphine,
- **VILLEBEON** : Monsieur SIMONET François, Madame GRATIOT Brigitte,
- **VILLEMARECHAL** : Madame KLEIN Laurence, Madame LIGNON-CACHET Nathalie,
- **VILLIERS SOUS GREZ** : Monsieur MASSON Thierry,

Etaient absents :

- **ARVILLE** : Monsieur BESLE Cyril, Madame RAFFARD Sylvie,
- **BEAUMONT DU GATINAIS** : Monsieur POZO Nicolas, Monsieur TRIPET Philippe,
- **BLENNES** : Madame PRISÉ Stéphanie, Monsieur ROBERT Jean-François,
- **CHATENOY** : Madame CAPARROS Anaïs,
- **DIANT** : Monsieur DA COSTA FERREIRA Paulo,
- **EGREVILLE** : Madame PACCOU Véronique, Madame RIBES Sylvie,
- **EPISY (MORET-LOING-ET-ORVANNE)** : Madame GRAU Anne, Monsieur BODIER Guillaume,
- **FLAGY** : Madame MOREAU Déborah, Madame DESBORDES Nadine,
- **LA GENEVRAYE** : Monsieur ENG Charles, Monsieur LENOBLE Vincent,
- **LARCHANT** : Monsieur MOUCHET Stéphane,
- **MAISONCELLES EN GATINAIS** : Monsieur GARLAND Maurice,
- **MONDREVILLE** : Madame TAVERNE Laurence,
- **OBSONVILLE** : Madame COUSIN Herminia,
- **ORMESSON** : Madame DUPLESSIS Véronique, Madame BOSSON Léa,
- **PALEY** : Madame VASSEUR Aurélie,
- **SOUPPES SUR LOING** : Madame FROT Yvonne,
- **THOURY FERROTTE** : Monsieur TOMAS José, Monsieur CHOLLET Denis,
- **VAUX SUR LUNAIN** : Monsieur PREVOST Charlie, Madame MAQUENNEHAN-AZIZ Claire,
- **VILLIERS SOUS GREZ** : Monsieur CHAPET Guillaume,
- **VOULX** : Madame ANDRÉ Françoise, Monsieur BRASSART Mickaël,

POUVOIR :

- **MONDREVILLE** de Madame FROT Nicole à Monsieur LANDAIS Bruno,

Le Président rappelle que lors de la réunion du mardi 25 juin 2024, la réunion a été annulée faute de quorum et qu'il a été amené à programmer une nouvelle réunion le mercredi 3 juillet 2024.

Il remercie ses collègues pour leur présence.

Ordre du jour :

1. Adoption des procès-verbaux des réunions des 11 et 27 mars 2024
2. Modification des statuts
3. Convention de participation financière pour l'accueil des collégiens
4. Contentieux avec la commune de Château-Landon
5. Convention pour une réorganisation administrative temporaire du syndicat
6. Convention pour le redéploiement du personnel de la piscine Tournesol à la piscine Aquasud en juillet
7. Informations diverses
 - Dossier d'un agent (contentieux et retraite)
 - Point sur le contrat DALKIA

1- Adoption des procès-verbaux des réunions des 11 et 27 mars 2024 – Délibération 2024-08

Monsieur le Président informe l'Assemblée Syndicale que les comptes rendus des 11 et 27 mars dernier n'ont fait l'objet d'aucune observation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve les procès-verbaux des réunions des 11 et 27 mars 2024.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 2

Ils font l'objet de la **délibération n° 2024-08**.

Le Président tient à apporter des éléments sur la situation administrative actuelle du Syndicat :

Il explique que l'agent du syndicat est en arrêt maladie depuis le 19 avril 2024 et qu'elle vient de faire la demande d'un congé longue maladie.

Pour pallier, à cette absence, les services de la ville de Saint-Pierre-Lès-Nemours assurent la gestion comptable du syndicat avec l'aide du bureau du syndicat.

Le Président demandera l'autorisation de signer une convention pour détacher un agent de la commune de Saint-Pierre-Lès-Nemours à titre gratuit. Aucune remarque n'est faite sur le sujet.

Le Président demandera l'autorisation de signer, à terme, une gratification pour l'agent de Saint-Pierre-Lès-Nemours qui sera chargé de cette nouvelle mission. Aucune remarque n'est faite sur le sujet.

Le Président précise qu'un recrutement sera envisagé sur un agent à mi-temps toujours en conservant un regard par un agent de la ville de Saint-Pierre-Lès-Nemours. Aucune remarque n'est faite sur le sujet.

Le Président informe l'Assemblée délibérante que la piscine Tournesol fermera ses portes pour le mois de juillet, du fait d'une faible fréquentation durant cette période et d'une trésorerie très limitée.

Pour ne pas impacter le personnel du syndicat, celui-ci sera transféré sur la piscine Aquasud en accord avec Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

Ce transfert permettra une économie sur les salaires d'environ 15 000 €.

2- Modification des statuts – Délibération 2024-09

Le Président vous propose d'approuver la modification des statuts du syndicat qui vous ont été transmis.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide d'approuver la proposition du Président, et d'adopter la modification des statuts du Syndicat.

Résultat du vote

Pour : 10

Contre : 2

Cette décision fait l'objet de la **délibération n° 2024-09**.

3 - Convention de participation financière pour l'accueil des collégiens – Délibération 2024-10

Le Président rappelle que le Syndicat a pour vocation principale d'accueillir les enfants scolarisés dans les différents établissements (primaires, collégiens et lycéens) sur l'ensemble des infrastructures appartenant au syndicat, sur les communes de Nemours et Saint-Pierre-lès-Nemours, afin de favoriser la pratique de l'éducation physique.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'accueil et de participation financière des villes concernées. Cette participation a été fixée par délibération à 772 €.

Le Président propose à l'Assemblée Syndicale de l'autoriser à signer cette convention avec les villes concernées et tous les documents afférents, cette convention sera établie pour une période d'un an avec chacune des communes adhérentes.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer cette convention.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 2

Celle décision fait l'objet de la **délibération n° 2024-10**.

4 - Contentieux avec la commune de Château-Landon

Le Président informe l'Assemblée Syndicale que le Tribunal Administratif a statué sur une demande de médiation, et que celle-ci a été acceptée par les deux parties : le syndicat et la commune de Château-Landon.

Le Comité Syndical, adopte à l'unanimité cette décision qui fait l'objet de la **délibération n° 2024-11**.

5 - Convention pour une réorganisation administrative temporaire du syndicat Délibération 2024-12 et 2024-13

Le Président rappelle que le Syndicat emploie plusieurs agents dont un agent administratif qui est actuellement en congé maladie. (Point expliqué en début de réunion par le Président) La gestion quotidienne de l'administration générale dont la comptabilité et le suivi de l'assemblée délibérante est extrêmement difficile sans agent. Il est donc nécessaire de trouver une solution afin de garantir la continuité du service public.

La ville de Saint-Pierre-lès-Nemours a mis à disposition un agent ponctuellement (une journée par semaine) pour assurer l'intérim. Il convient d'établir une convention de mise à disposition précisant les modalités d'exécution de celle-ci.

Le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition avec la ville de Saint-Pierre-lès-Nemours pour la mise à disposition de cet agent communal au Syndicat et tous les documents afférents, et de l'autoriser de signer, à terme, une gratification pour l'agent de Saint-Pierre-Lès-Nemours qui sera chargé de cette nouvelle mission.

Le Président a précisé qu'un recrutement sera envisagé et nécessaire à compter du 1^{er} septembre 2024, pour un agent à mi-temps toujours en conservant un regard par un agent de la ville de Saint-Pierre-Lès-Nemours.

Le Comité Syndical après avoir entendu, l'exposé du Président, accepte à l'unanimité les propositions du Président.

Ces décisions font l'objet des **délibérations n° 2024-12 et 2024-13**.

6 - Convention pour le redéploiement du personnel de la piscine Tournesol à la piscine Aquasud en juillet - Délibération 2024-14

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que pour le mois de juillet il est proposé de redéployer certains agents de la piscine Tournesol à la piscine Aquasud.

En effet, le syndicat va mettre à disposition certains de ses agents pour assurer l'intérim. Il conviendra d'établir une convention de mise à disposition précisant les modalités d'exécution de celle-ci.

Le Syndicat gestionnaire de cet équipement et la Communauté de Communes du Pays de Nemours se sont rapprochés afin de convenir de la mise à disposition des personnels affectés à cet équipement au profit de celui géré par la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

Les personnels affectés sont :

3 Maitres-Nageurs Sauveteurs

2 Agents d'entretien et de caisse

L'Assemblée Syndicale après avoir entendu l'exposé du Président, l'autorise à l'unanimité à signer cette convention de redéploiement du personnel de la piscine Tournesol vers la piscine Aquasud, pour la période du mois de juillet 2024.

Cette décision fait l'objet de la **délibération n° 2024-14**.

7 - Informations diverses :

Dossier d'un agent (contentieux et retraite) :

Cet agent a saisi le Tribunal Administratif et a demandé une indemnité de 94 201,62 € pour « Burn Out ». Après échange, auprès de nos avocats il a été décidé de signer un « protocole transactionnel » entre les deux parties et une somme de 26.500 € lui a été versée.

Cette indemnité sera supportée par moitié par le syndicat des Collèges et le syndicat des Transports.

Cet agent a été mis en retraite à la date du 1^{er} mars 2024.

Point sur le contrat Dalkia :

Cette affaire est toujours en cours. Il s'agit d'un dossier très complexe qui est entre les mains d'experts. Le rattrapage demandé par la société Dalkia suite à l'augmentation du coût des énergies semble incohérent. De plus le raccord à la Biomasse limitera les dépenses et ne permet pas de se réengager sur les mêmes conditions qu'actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 9H15